

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 31 MAI 2022

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / – Mme GAUTIER- Mme GRAMOND excusées

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 25.04. 2022 est adopté à l'unanimité

Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (anticipation d'un départ en retraite) sur une période allant du 13.06.2022 au 31.08.2022 –cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie stagiaire

Virement de crédit

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits suivant :

Section Investissement	Diminution crédit	Augmentation crédit
Emprunt		473.00
Matériel	473.00	

infos diverses

transport scolaire / ouverture de l'inscription en ligne des élèves sur le site WWW.agglodebrive.fr à partir du 1 Juin 2022

formation des agents communaux aux gestes de premier secours / en commun avec la mairie de CHASTEАUX

SEANCE DU 21 JUIN 2022

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / – M ROQUES - Mme GRAMOND excusés

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 31.05.2022 est adopté à l'unanimité

Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet

A compter du 1^{er} septembre 2022, un emploi permanent de secrétaire de mairie est créée dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, catégorie C à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires.

Nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 20/05/2022, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune de Chartrier-Ferrière.

Publicité des actes réglementaires

Dans le but de maintenir une continuité dans les modalités de publicités des actes de la commune de Chartrier-Ferrière et de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le conseil municipal décide de maintenir la publicité par affichage aux portes de la mairie de Chartrier-Ferrière.

Tarif cantine scolaire

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix des repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022 comme suit:

Prix cantine au 01/09/2022/ 2.80€ / repas enfants
/ 4.50 € / repas adultes